

Coopération à l'échelle alpine : des réseaux pour le futur

Les régions alpines tendent à se concerter et à resserrer leurs liens depuis un quart de siècle. Les thèmes évoqués sont, en même temps, de plus en plus variés. La Suisse est fortement engagée dans ce processus. *Sébastien Rieben*

Abrégé Les régions alpines sont confrontées à des défis communs. Cela leur permet d'échanger leurs expériences et de coopérer, notamment dans le domaine économique. C'est en ce sens que la Suisse participe à plusieurs structures transnationales les concernant : la Convention alpine, le programme Interreg B Espace alpin et, depuis peu, la Stratégie macrorégionale pour la région alpine. Cette dernière devrait renforcer la qualité de la coopération transnationale dans les Alpes.

Malgré leurs différences linguistiques et culturelles, les régions alpines partagent une identité commune. Elles doivent faire face à des défis similaires, que ce soit en matière de démographie, d'environnement, d'économie, de tourisme ou de trafic. L'espace alpin comprend, par ailleurs, des régions économiques qui comptent parmi les plus compétitives d'Europe, où les dépenses consacrées à la recherche et au développement sont en général importantes. Il s'agit principalement de la Bavière, de la Lombardie et de Rhône-Alpes. Ces régions sont également les principaux partenaires économiques de la Suisse. Si la coopération à l'échelle alpine est indispensable dans certains domaines (p. ex. les transports), elle présente un vif intérêt dans d'autres (p. ex. l'économie).

Une pionnière : la Convention alpine

Avant 1991, de nombreuses structures de coopération transfrontalière existaient, mais elles ne s'adressaient qu'à des zones restreintes du territoire alpin. C'est à cette date qu'a été signée la première plateforme de coopération intergouvernementale : la Convention alpine. Celle-ci réunit les États concernés – Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovaquie et Suisse – et l'Union européenne (UE, voir il-

lustration). Elle couvre l'ensemble de l'arc alpin qui abrite 13 millions de personnes. Si la convention porte surtout sur des questions environnementales, elle représente un pas essentiel pour la coopération à l'échelle alpine.

Le programme Interreg B Espace alpin, une coopération approfondie

Le programme d'encouragement Interreg B Espace alpin, signé en 2000, a permis aux États alpins et à l'UE de renforcer leur coopération. Il finance des projets de coopération transnationale et élargit le périmètre de la Convention alpine. Comprenant le cœur du massif et les piémonts, il intègre l'ensemble des territoires suisse, autrichien, liechtensteinois, slovène, de même qu'une partie de l'Allemagne, de la France et de l'Italie. Le dispositif concerne quelque 70 millions de personnes.

Le programme couvre un très grand nombre de thèmes, dont le développement économique.

Exemples de projets

Actuellement, 33 projets soutenus dans le cadre du programme Espace alpin sont en cours et pas moins de 22 partenaires suisses y participent. Il nous a paru utile d'en donner un aperçu.

La Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, soutenue par la Promotion économique cantonale, dirige le projet *S3-4 AlpClusters*, destiné à améliorer la capacité des pôles régionaux (« clusters ») à mettre en œuvre les stratégies d'innovation. Ce projet permet d'échanger avec des acteurs clés des pays voisins, les liens tissés étant destinés à durer.

La Haute école technique et économique de Coire coopère avec la Fondation KMU

Next au projet *C-TEMAIp*, consacré à la transmission des petites et moyennes entreprises. Il s'agit là d'un enjeu important dans de nombreuses régions alpines, où des PME ferment chaque année faute de personnes prêtes à en reprendre la direction.

La coopération à l'échelle alpine permet également de mettre en valeur des ressources communes. Le centre de compétences Polo Poschiavo est à la tête du projet *AlpFoodways*, dédié à la valorisation du patrimoine alimentaire alpin. L'objectif à long terme est de l'inscrire sur la liste de l'Unesco consacrée au patrimoine immatériel de l'humanité.

Ses priorités sont actuellement l'innovation, l'énergie, le patrimoine naturel et culturel, la biodiversité et la gouvernance. Il s'agit notamment de répondre à certaines faiblesses de l'espace alpin, en renforçant par exemple la coopération en matière de recherche et d'innovation ou en contribuant à prévenir l'exode rural.

Le programme est flexible et peut prendre en compte les thématiques les plus récentes, ce qui facilite l'approche ascendante (« bottom-up ») qui accompagne les projets lors de leur développement. Ceux-ci devraient être au nombre de cinquante durant la période 2014–2020 et l'enveloppe budgétaire prévue est de 139 millions d'euros.

Depuis une dizaine d'années, la Suisse met l'accent sur la création de valeur ajoutée et la compétitivité en incluant Interreg dans la Nouvelle politique régionale (NPR). En agissant ainsi, elle reconnaît le rôle que ce programme européen peut jouer dans le développement régional et incite les acteurs économiques à participer davantage aux projets de coopération. Le programme Interreg permet de mettre sur pied des projets complètement nouveaux ou de donner une dimension internationale à des initiatives

régionales. En plus de l'appui financier accordé par la Confédération dans le cadre de la NPR, les partenaires suisses sont soutenus – souvent de manière importante – par les cantons.

Le programme Interreg B Espace alpin met en réseau de nombreux acteurs du développement régional. Ces projets permettent d'échanger sur des sujets qui intéressent toutes les parties prenantes, de chercher des solutions à des problèmes communs, de renforcer les circuits économiques régionaux en adoptant des pratiques innovantes ou d'insérer des acteurs suisses dans les réseaux internationaux (voir encadré).

Une coopération plus politique grâce à Eusalp

Après une quinzaine d'années de coopération au sein du programme Interreg, les régions et les États alpins ont voulu donner une dimension politique à une coopération déjà bien vivante au niveau technique. Ils ont adopté en 2015 une Stratégie macrorégionale pour la région alpine (Eusalp), afin de mieux coordonner les politiques publiques des différents niveaux étatiques.



Le projet *AlpFoodways* réunit plusieurs pays présents dans l'espace alpin. Son objectif est d'ajouter le patrimoine alimentaire de la région à la liste de l'Unesco.

Les trois principaux accords de coopération alpins



Le premier objectif est d'assurer un accès équitable à l'emploi, qui s'appuie sur la forte compétitivité de la région alpine. Pour y parvenir, il faudra notamment créer un véritable écosystème d'innovation et de recherche, accroître le potentiel économique des secteurs stratégiques et mettre la formation en adéquation avec le marché du travail.

La mise en œuvre de la stratégie est réalisée par plusieurs groupes d'action au sein desquels de nombreux acteurs suisses sont impliqués. Eusalp ne dispose pas d'un budget suffisamment important pour faire aboutir des projets. C'est pour cela que cette stratégie utilise des programmes existants, comme celui de l'Espace alpin.

Les premiers projets développés dans le cadre d'Eusalp sont sur le point de démarrer, que ce soit au sein du programme Interreg ou en dehors. Ils répondront aux priorités stratégiques fixées par les régions et les États alpins.

Il faudrait aussi que les questions de gouvernance puissent être abordées de manière plus efficace.

Nous avons de bonnes raisons d'espérer qu'Eusalp améliorera la coopération alpine; le développement régional suisse ne pourra qu'en profiter. Nous souhaitons également que cette stratégie permette de renforcer la coopération entre régions métropolitaines, périurbaines et de montagne.



Sébastien Rieben
 Chef suppléant des Affaires internationales,
 Office fédéral du développement territorial (ARE), Berne